

## Compte-rendu de réunion

Mercredi 19 novembre 08, 14h00  
Parc des Oiseaux  
Villars-les-Dombes (01)

### Objet :

## **DEUXIEME REUNION DE LA COMMISSION « ENVIRONNEMENT » DU GROUPE DE REFLEXION SUR LA DOMBES**

### Ordre du jour :

Exposer les préconisations de deux Chartes de Parc Naturels Régionaux, l'un subissant une forte pression urbaine (Haute-Vallée de Chevreuse) et l'autre connaissant un contexte agri-environnemental comparable à la Dombes (Brenne).

### Présents et excusés:

*Présents :* Cf. liste de présence jointe.

*Excusés :* M. MOUGEOT, Président de la Fédération départementale de Pêche  
M. GRIFFON, Président de la Fédération départementale de Chasse  
M. CRETIN, Président du Syndicat mixte Veyle Vivante  
M. MUNERET, Communauté de communes Chalaronne-centre

### Déroulement :

#### **1. Accueil et discours d'ouverture du Président de la commission**

M. Jean CHABRY, Conseiller Général, Président de la commission « Environnement » du Groupe de réflexion sur la Dombes, ouvre la séance. Il présente les deux chartes qui vont être étudiées, en rappelant le contexte des territoires.

#### **2. Présentation des diaporamas « Examen de deux Chartes de PNR »**

M. Sébastien TOURNIER, chargé de mission au Conseil général de l'Ain, présente le diaporama « Etude de la Charte du PNR de la Haute-Vallée de Chevreuse » aux membres de la commission.

M. CHABRY encourage les membres de la commission à réagir sur les éléments présentés.

M. Joseph RIVOIRE, Chancelier de l'Académie de la Dombes, trouve des éléments très positifs dans la charte présentée. Il insiste sur le volet « ligne à haute-tension », en citant un agriculteur qui connaît des problèmes de productivité sur son exploitation pouvant être attribués à la proximité d'une telle ligne.

M. Georges FAVERJON, Conseiller Général et Président du Parc des Oiseaux, souligne la mutualisation des moyens que l'on peut observer dans cette charte, en donnant l'exemple des sentiers de randonnée. Il évoque également la solidarité territoriale qui est un axe des actions de ce PNR.

M. CHABRY évoque la ressemblance entre la Haute-Vallée de Chevreuse et la Dombes, en terme de pression urbaine. Il réitère « l'ardente obligation de tracer des lignes de défense ». Selon lui, les SCOT manquent de mutualisation, et peinent à éviter une colonisation qui deviendra progressive.

M. Jacky GARNIER, Président du SCOT de la Dombes, indique qu'il a rencontré la quasi-intégralité des maires qui composent le SCOT, et toutes les communes sont conscientes de ce problème de pressions urbaines. Il rappelle les objectifs du SCOT, et indique que concernant l'éventuelle mise en place d'un PNR, c'est aux acteurs de définir les lignes de protection-valorisation. Selon lui, il faut éviter de faire de la Dombes le « paradis des oiseaux prédateurs », sachant que la Dombes doit rester le « paradis des étangs », qui sont réellement les pierres angulaires du territoire.

M. Pierre CORMORECHE, représentant de la Chambre d'Agriculture, trouve que la charte est plutôt faible, et qu'elle ne contient finalement que peu d'éléments.

M. FAVERJON lui répond qu'il ne s'agit que de la partie "Environnement" de la charte.

Mme Cécile BERNARD, Vice-présidente de la communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse, rappelle que c'est aux acteurs de construire leur charte, en tenant compte des remarques des uns et des autres.

M. Jean-Pierre BOUVARD, Président du syndicat des propriétaires forestiers, évoque le fait que les documents d'urbanisme locaux sont souvent montrés du doigt comme étant non-coordonnés, alors qu'ils sont tous visés par l'Etat.

M. CHABRY répond que beaucoup de choses ont changé concernant les documents d'urbanisme, et qu'il existe une certaine marge de manœuvre entre les préconisations et les actions. Il donne l'exemple des prévisions démographiques des communes, qui sont difficilement respectées.

M. RIVOIRE donne l'exemple du territoire situé entre Lyon et Saint-Etienne, qui se trouve urbanisé à outrance du fait du rapprochement progressif des deux métropoles. Non organisé de manière cohérente, ce territoire n'a pas droit à la parole.

M. Alice PROST demande comment se passe le cas où un document d'urbanisme local ne serait pas compatible avec la charte.

M. TOURNIER lui répond que dans l'absolu, il n'est pas prévu de sanctions pour une commune qui ne respecterait pas la Charte, un PNR étant basé sur le partenariat et la concertation. Malgré cela, un SCOT, du fait de l'ampleur du document, peut difficilement être en contradiction avec une charte de PNR sans risque de se voir mis en compatibilité d'office.

M. Jean-Paul MAS, représentant la Route des étangs de la Dombes, constate qu'il y a toujours un monde entre les actions et les vœux, il rappelle qu'il est nécessaire de mettre en place un réel consensus si l'on veut aboutir à la création d'un PNR. Si l'on ne fait rien, d'après lui, les Dombistes ne seront jamais écoutés. Il faut s'unir. Il rappelle que cette démarche PNR n'a rien à voir avec Natura 2000, qui est une démarche réglementaire imposée.

M. GARNIER enchérit en indiquant que le territoire ne doit pas se couper de la production de richesses, notamment de richesses provenant de l'extérieur.

M. CHABRY déclare que cette production doit passer par un développement endogène et maîtrisé du territoire. Une prise en main par les acteurs locaux est indispensable.

M. Françoise BERNILLON, Maire de Saint-Nizier le Désert, représentant la communauté de commune de Chalamont, remarque que la DTA s'appliquera sur le territoire de la Dombes, qu'il s'agit d'une nécessité en ce qui concerne les transports, l'organisation de l'espace, les menaces climatiques et économiques... Il faudra trouver de manière intelligente un modus-vivendi, pour s'adapter de la manière la moins mauvaise possible.

M. Christophe MEGARD, Président du syndicat mixte des territoires de Chalaronne, indique que quand les acteurs ont envie d'avancer, les projets se réalisent. Il donne l'exemple du Contrat de rivière de la Chalaronne, qui mobilise les communes et mène de nombreuses actions.

M. CHABRY évoque la prise de conscience actuelle qui n'a jamais été aussi forte, et en particulier grâce au Grenelle de l'Environnement. Il déclare toutefois que les prises de positions extrêmes sont à exclure.

M. Fabrizio CECCARELLI, chargé de mission au SCOT de la Dombes, déclare que certaines actions doivent être expliquées à la population, et donne comme exemple les mesures de densification du bâti, dont le but est d'économiser de l'espace.

M. Sébastien TOURNIER présente le diaporama « Etude de la Charte du PNR de la Brenne » aux membres de la commission

M. Paul MOREL, représentant le Syndicat des propriétaires et exploitants d'étangs, réagit et indique que la filière piscicole dombiste est réellement en crise. Il donne l'exemple de sa production, passée de 3 T de poissons à 400 kg cette année. Selon lui, la principale cause serait les oiseaux piscivores.

M. GARNIER enchérit et évoque les difficultés des exploitants pour fixer leurs dates de pêche en fonction des « pillages » des cormorans.

M. RIVOIRE demande pourquoi l'on se s'attaque pas directement aux dortoirs de l'espèce, notamment ceux situés sur le Rhône.

M. GARNIER indique qu'il faut réguler une espèce lorsqu'elle se trouve en surnombre.

M. MAS se demande qui peut réguler, sachant que d'après lui, très peu de propriétaires chassent les piscivores de leurs étangs, ce qui a pu entraîner les phénomènes de nidification de l'espèce dans la région.

M. MOREL rappelle que son syndicat est actuellement en procès pour des actions illégales contre le cormoran.

M. GARNIER apporte une précision sur les dégâts causés en étangs ; il explique qu'en mer, les poissons peuvent s'enfuir à l'approche de l'oiseau, du fait de la profondeur importante de l'eau. En revanche, dans un étang n'excédant pas le mètre de profondeur, les poissons n'ont aucune chance.

M. MOURRAL, Président de Crans-Dombes-Environnement, donne l'exemple de territoires, qui depuis que les élevages piscicoles ont disparus, ont également vu disparaître les cormorans.

M. GARNIER indique que les tonnages de poissons sont en baisse partout.

Mme PROST indique qu'en agissant de manière concertée, notamment dans le cadre d'une collectivité à l'échelle du bassin versant, il serait possible de réaliser une Déclaration d'Intérêt Général, qui permettrait de mener des actions plus efficaces à une échelle globale.

M. CHABRY indique qu'il pourrait totalement s'agir d'une action menée par un PNR.

M. MAS évoque le fait que malgré des autorisations de tirs, les actions collectives sont inexistantes. La culture dombiste assez individualiste pourrait selon lui expliquer cela.

M. Daniel PONCY, Président de l'ADCGE, insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'autorisations, mais de dérogations à la loi en vigueur.

Mme Laurine COLIN, chargée de mission pour le SCOT Val-de-Saône-Dombes, remarque un certain décalage entre les moyens et les objectifs de manière générale en terme de projet, et demande quel est le budget de fonctionnement des PNR présentés.

M. TOURNIER projette le budget de fonctionnement 2002-2006 du PNR de la Haute-Vallée de Chevreuse, qui correspond environ à 1 million d'euros par an.

M. BOUVARD constate qu'il s'agit d'un budget « avant-crise », et se demande à quoi correspondent ces financements « après-crise ».

M. CHABRY répond qu'il est impossible de s'arrêter d'investir dans le contexte actuel. Il rappelle que les collectivités locales sont responsables de 72 % des investissements nationaux.

M. GARNIER ajoute que la Région Rhône-Alpes représente un gros potentiel économique, puisqu'elle se situe en deuxième place des régions françaises les plus riches. Il ajoute qu'il faut toutefois se méfier de l'endettement.

Mme BERNILLON déclare que cette crise que nous traversons actuellement peut être un moyen de se réorganiser de manière plus globale, d'inventer de nouvelles manières de travailler. C'est dans une réflexion de ce type qu'il est possible d'évoluer.

Mme COLIN évoque l'exemple de la mutualisation des outils, comme les SCOT, à une échelle plus large pour être plus performant.

M. CECCARELLI déclare qu'il faut réfléchir au fait de demander les études de faisabilité et d'opportunité à la Région Rhône-Alpes, qui pourront apporter du « grain à moudre » à la réflexion.

M. GARNIER constate que l'urbanisation et la conservation de la ruralité restent deux défis majeurs pour la Dombes.

M. CHABRY évoque la participation des villes-portes, qu'il faut intéresser au projet, en présentant le territoire de la Dombes comme un poumon vert aux portes des agglomérations.

M. PHILIPPON indique la suite potentielle de la réflexion :

- réunion entre les présidents de commission
- intention de réaliser des réunions dans les cantons, à destination des maires
- intention de réaliser une réunion plénière entre tous les membres des commissions.

M. CHABRY remercie les participants et clôt la réunion.

---